

Les descendants de Sulpice



Paul et Louis Alliot

(fils de Vincent x Marguerite Fauchais)
appel en justice par Paul et Louis sur un contentieux introduit
à leur encontre par Pierre Guérineau
en date de 25 avril 1780

AD 36 - 1B - 592

Criminel

Diffamer Ponce

Lesfr. alliot app.
Delaroux.

contre

Le. Guerincau

J. B. Jan 1780.

J. B.

© SUPREMACY

charges et informations seront apportées
en gros en votre greffe avec
les greffes en votre greffe
li. Demandez de voir avec
vous sans ce. *Demus*

attend. A l'appel tout, hors de l'instance
en état, permis d'instance, et pendant
l'instance. Et sur ce, le juge d'out et appel
d'eu et de vous, ordonne que les parties
charges et informations, faites en la
procureur de l'instance, et sur ce d'audit
procureur contre les dupliants, a se faire
la greffe en contraindre, hors de l'instance
compétent de l'instance de l'instance de l'instance
et de l'instance. Double à l'instance en
votre hôtel ce 26. Mars 1780. Seront
apportées en l'instance, en votre greffe
le jour même. *Demus*

Vous en

Neuville sur Saône de l'instance de l'instance
ce 26 Mars 1780 *Demus*